

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 14 JANVIER 2021

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Albert DESPINS, Monsieur Christophe BOYER, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur David BORDES.

Excusés :

Madame Annick BAILLY qui a donné pouvoir à Monsieur Florent TISSIER.
Monsieur Vincent DUMOUX qui a donné pouvoir à Madame Françoise BUCHILLET.
Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT.
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND.
Monsieur Patrick PROTHIAU.
Madame Marie-Claude RENAUD.

Absents :

Néant

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 janvier 2021 s'est réuni en session ordinaire le 14 janvier 2021 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le Conseil Municipal du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Proposition de la société ESCOFI :

Cette société a détecté un potentiel au niveau communal pour l'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques au sol ; d'autant plus que ce parc ne serait pas incompatible avec l'élevage ovin puisque les animaux peuvent paître dessous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour une prise de rendez-vous en visioconférence afin d'obtenir de plus amples renseignements et demander si une pose de panneaux sur le local technique de la commune ou d'autres bâtiments communaux ne serait pas envisageable.

En parallèle, l'Atelier du Triangle sera contacté pour apporter leurs conseils en la matière tant en termes de législation que de potentiel octroi de subventions.

Contrat de groupe pour les assurances statutaires,

Monsieur le Maire signale que la commune adhère pour ces risques à un contrat mutualisé souscrit auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Monsieur BORDES précise qu'il s'agit d'un contrat très spécifique pour lequel peu d'acteurs interviennent. Préalablement à la demande de renouvellement de ce contrat, une demande sera toutefois faite, en interne, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Dans l'hypothèse où le coût de la consultation communale s'avérerait plus onéreuse que celle obtenue par l'intermédiaire de la mutualisation, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- se prononce pour l'adhésion au nouveau contrat souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents en découlant.

Soutien à la délibération prise par le Pays Charolais Brionnais concernant les implantations éoliennes,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Président du PETR, lors de la séance du 11 décembre 2020, a fait prendre une délibération mentionnant le souhait qu'aucune implantation d'éoliennes ne soit réalisée sur le territoire du Pays Charolais Brionnais en raison de la possible inscription du paysage lié au bocage Charolais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le soutien de cette motion.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de 200 000 euros souscrite auprès du Crédit Agricole Centre-Est a été intégralement tirée en novembre 2019 et mai 2020. Considérant qu'elle n'est pas remboursée à ce jour, il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proroger cette ligne de trésorerie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents. Les conditions financières seraient les suivantes : taux d'intérêt = moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois + 0.80% et paiement trimestriel des intérêts.

Madame Françoise BUCHILLET s'interroge sur la situation financière de la commune. Monsieur le Maire signale qu'au niveau du fonctionnement, la commune présente des chiffres conformes à sa strate démographique mais que pour l'investissement, la capacité d'emprunt est absorbée à 93%.

Pour le sentier, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND demande si après les études environnementales, il ne serait pas possible de reporter ce projet.

Négociations pour les emprunts communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour que :

- les deux emprunts initialement souscrits auprès de la Banque Populaire en 2010 et 2013, pour un capital restant dû au 31 décembre 2020 de 86 666.61 € aux taux respectifs de 4,05% et 3,50% soient repris par le Crédit Agricole Centre Est et convertis en un prêt de 90 000 euros, pour une durée de 6 ans, au taux de 0.35% avec des remboursements annuels.
- le prêt de 375 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole Centre Est au taux de 3.59% soit converti en un prêt dépendant de cette même banque mais au taux de 0.71% pour une durée de 14 ans avec des remboursements annuels mensuels.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer tous les documents découlant de ces négociations d'emprunts pour lesquelles Monsieur Benoît HUGUES, chargé du dossier, est remercié pour l'obtention de conditions favorables pour la commune.

Contrats d'analyses alimentaires pour les restaurants scolaires :

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de contrats annuels d'analyses et d'assistance technique relevant d'une obligation réglementaire pour les recherches et dénombrements microbiologiques, les analyses de surfaces et les analyses d'eaux, souscrits avec le laboratoire Agro Alim Conseil pour les deux restaurants scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la reconduction de ces contrats avec le laboratoire Agro Alim Conseil pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Bail de location pour l'Etang Neuf

Ce bail étant arrivé à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour son renouvellement avec l'association de pêche Le Gardon Noir, dans un premier temps pour une année, moyennant la somme annuelle de 1 360.50 euros.

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND demande si la pêche de l'Etang du Rousset ne pourrait pas être confiée également à une association de pêcheurs. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette solution car la commune n'aurait alors plus de liberté quant à la gestion de cette pêche.

Prise en charge des frais de formation au titre de la FCO Voyageurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la prise en charge de ces frais de formation pour un employé communal s'élevant à 735.00 euros TTC à régler à la société CITY PRO de Louhans ainsi que ceux liés aux frais d'hébergement chiffrés à 150 euros.

Autorisation pour recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recourir à des emplois temporaires pour tout remplacement d'un agent titulaire momentanément absent.

- Questions et informations diverses.

Archivage

Madame Sylviane BONNOT explique que cet archivage a eu lieu sur la commune du Rousset mais n'a pas été effectué en Mairie de Marizy. Elle expose, en outre, qu'un agent des Archives Départementales de Saône et Loire est venu fin 2020 voir les archives et qu'il a estimé le temps de travail nécessaire à leur classement ou élimination à un mois de travail pour un coût estimé aux environs des 3 200 euros.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité pour le recours à un archiviste et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ainsi qu'à demander la subvention correspondante auprès des services départementaux.

Annulation des loyers de novembre à décembre pour les restaurateurs

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité, suite à la nouvelle fermeture administrative des restaurants liée à la pandémie COVID 19, pour l'annulation des loyers du mois de novembre 2020.

Questions diverses

Monsieur le Maire signale que suite à l'état des lieux effectué au restaurant La Table d'Hortense, des travaux de rénovation sont à prévoir.

Il rapporte par ailleurs que des contacts ont eu lieu avec un repreneur potentiel auquel il pourrait être proposé un bail saisonnier intégrant la gestion du camping dans un premier temps ou un bail dérogatoire s'il estime qu'un potentiel peut être développé hors saison avec des soirées à thème, par exemple.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande que ce possible repreneur vienne présenter son projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal,
- fixe le loyer mensuel à 500.00 euros mensuels,
- demande que les charges de cet établissement lui soient communiquées par le précédent exploitant.

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND propose que la commission « bâtiments » procède à une visite afin de lister les travaux à entreprendre.

Réunion de la commission voirie avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais Brionnais

Madame Sylviane BONNOT expose que la commune dépend du secteur 1 pour lequel l'appel d'offres lié aux travaux de voirie avait été attribué à la société COLAS.

Les travaux pris en charge s'élèvent à 95 096.00 euros HT au titre de l'année 2021 et verraient une fin d'exécution en septembre 2021.

Elle signale par ailleurs la problématique liée aux ouvrages d'art et annonce que la Communauté de Communes Le Grand Charolais n'est plus en capacité d'en garantir tous les travaux. Il sera donc proposé lors du prochain Conseil Communautaire d'un retour de la gestion des ouvrages d'art aux communes qui pourraient prétendre à une aide financière de 60% à laquelle viendrait s'ajouter 20% de fonds de concours de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

Sur la commune, le pont de Montboin présente une érosion des poutrelles ainsi qu'une fragilité au niveau des piles de maçonnerie.

Une réunion de secteur est planifiée (pour les travaux engagés en 2021) à la date du 16 février prochain à 9 h à Martigny le Comte.

Réunion des Etangs à Cistude d'Europe du Charolais

Madame Sylviane BONNOT fait le point de la réunion qui s'est tenue le lundi 11 janvier après-midi à Pouilloux. L'animatrice du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne transmettra un compte rendu. Elle indique que les premiers résultats de l'étude effectuée sur le Lac du Rousset montre que les cistudes viennent pondre sur les emplacements de pêche et absolument pas au niveau de la queue du Lac qui correspond à leur lieu de vie, et que la présence de 0.17 individu par hectare est dénombrée. L'étude complète s'achèvera en juin 2021 et fera l'objet d'un rapport rédigé par l'animatrice du site Natura 2000 qui l'adressera à la commune.

Elle signale, par ailleurs, que les trois propositions de trajets de sentier ont été transmises aux tiers intéressés.

Prochaine carte scolaire

Monsieur Planchon signale qu'un poste serait appelé à être supprimé compte tenu de la baisse des effectifs sur la commune dès la rentrée scolaire 2021-2022 avec regroupement des enseignants sur un seul site (tel que le souhaite désormais l'Education Nationale).

La commune ne disposerait donc plus que de 2 postes au lieu de 3 enseignants sans possibilité de contestation puisque dans les communes de moins de 5 000 habitants, les maires peuvent s'opposer exclusivement à une fermeture d'école mais aucunement à une fermeture de poste.

Si cette décision venait à être confirmée en avril 2021, une réflexion s'engagera sur la nouvelle organisation à mettre en place.

Divers

Monsieur Florent TISSIER annonce que la Chambre d'Agriculture organise le 21 janvier prochain des rendez-vous particuliers avec chacun des agriculteurs ayant son siège d'exploitation sur la commune dans le cadre de la consultation liée au futur PLUi.

La séance est levée à 23 h 51.